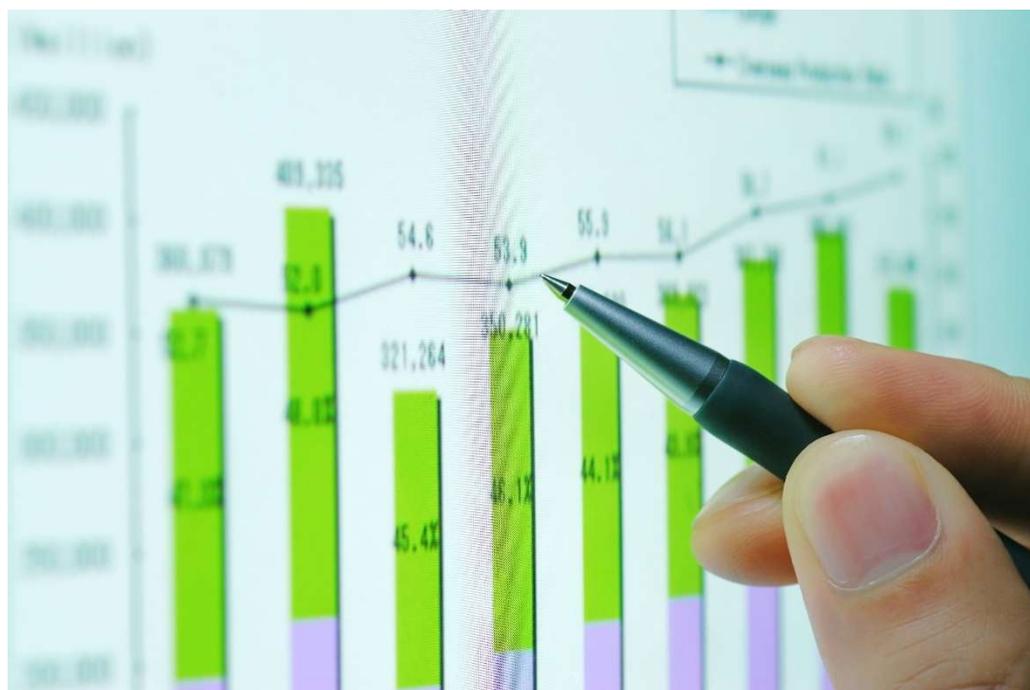


COMPTE ADMINISTRATIF 2021 DU BUDGET PRINCIPAL

AVIS



22 Juin 2022

Rapporteur : Bernard SILVESTRO, Président de la Commission **Finances et Fonctionnement**

Assisté de Christiane GAU

Cet avis a été adopté à l'unanimité des 116 Conseillers présents

dans le cadre d'une saisine du Conseil Régional
Etude conduite par la commission **Finances et Fonctionnement**

Sommaire

I.	LES ELEMENTS COMMUNIQUEES PAR LA REGION.....	4
1.	LES RECETTES ET DEPENSES.....	4
2.	LES INDICATEURS DE GESTION :.....	4
	<i>L'épargne.....</i>	<i>4</i>
	<i>La dette :.....</i>	<i>4</i>
3.	LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS.....	5
	<i>Les affectations en 2021 :.....</i>	<i>5</i>
	<i>Les Stocks d'AP et d'AE affectées et non mandatées au 31 décembre 2021 :.....</i>	<i>5</i>
II	COMMENTAIRES SUR LE CA 2021.....	5
1.	REMARQUES SUR LES RECETTES ET DEPENSES.....	5
	<i>Au niveau des recettes :.....</i>	<i>5</i>
	<i>Au niveau des dépenses :.....</i>	<i>5</i>
2.	LES INDICATEURS D'EPARGNE ET L'ENDETTEMENT.....	6
	<i>Les indicateurs.....</i>	<i>6</i>
	<i>L'endettement.....</i>	<i>6</i>
3.	LES ENGAGEMENTS PLURIANNUELS.....	6
4.	COMMENTAIRES DES COMMISSIONS SECTORIELLES.....	7
	<i>Commission Aménagement du Territoire.....</i>	<i>7</i>
	<i>Commission Emploi, Développement Economique Régional.....</i>	<i>7</i>
	<i>Commission Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation.....</i>	<i>8</i>
	<i>Commission Culture, Patrimoine culturel.....</i>	<i>8</i>
	<i>Commission Tourisme.....</i>	<i>9</i>
	<i>Commission Transports Publics Régionaux et Ecomobilité.....</i>	<i>9</i>
	<i>Commission Agriculture, Forêt, Mer, Pêche et Littoral.....</i>	<i>10</i>
	<i>Commission Développement Soutenable, Environnement, Energie et Climat.....</i>	<i>10</i>
	<i>Commission Lycées, Patrimoine et Investissements Régionaux.....</i>	<i>11</i>
	<i>Commission Formation Professionnelle et Apprentissage.....</i>	<i>11</i>
	<i>Commission Solidarité, Prévention et Sécurité, Santé et Services Publics.....</i>	<i>11</i>
	<i>Commission Sport, Jeunesse et Vie associative.....</i>	<i>12</i>
III	AVIS DU CESER.....	13
	EXPLICATIONS DE VOTE.....	14

I. LES ELEMENTS COMMUNIQUES PAR LA REGION

1. Les recettes et dépenses

Les réalisations au compte administratif 2021 du budget principal, au regard de l'exercice 2020, sont les suivantes :

- **Des recettes réelles de fonctionnement** de 2 061 M€, en progression de 1,7%,
- **Des recettes réelles d'investissement** (hors emprunt) de 188,2 M€, en forte hausse, de + 54 M€ ;
- **Des dépenses réelles** de 1 590,4 M€ en fonctionnement , en recul de 5,6 % (- 93,9 M€).
Les dépenses de personnel, de 292 M€, représentent 18,4 % de ces dépenses de fonctionnement
- **Les dépenses réelles d'investissement** (hors emprunt) s'élèvent à 620,4 M€, en baisse de 2,8%

2. Les indicateurs de gestion :

L'épargne

L'épargne de gestion (recettes de gestion - dépenses de gestion) s'établit à 513,8 M€ en 2021, (+122,4 M€), en hausse de 31,3 %

L'épargne brute s'élève à 460,9 M€, en hausse de 23,2 %

Le taux d'épargne brute est de 22,4 %, contre 18,8 % en 2020

L'épargne nette, qui correspond à l'épargne brute déduction faite du remboursement en capital de la dette, s'élève à 345,1 M€ au 31/12/2021 contre 224,1 M€ au 31/12/2020.

La dette :

La capacité de désendettement est en amélioration :

- Crédit-bail inclus, elle est de 6,1 années contre 7,4 années en 2020
- Hors crédit-bail, elle est de 5,9 années contre 7 années en 2020.

3. Les engagements pluriannuels

Les affectations en 2021 :

- En Autorisations de Programme (AP) : 1 175,9 M€, soit un taux d'affectation de 94%
- En autorisations d'Engagement (AE) : 1 088,4 M€, soit un taux d'affectation de 96,3 %

Les Stocks d'AP et d'AE affectées et non mandatées au 31 décembre 2021 :

- En AP : 2 581,4 M€.
Ce stock est composé pour sa quasi-totalité d'opérations engagées de 2017 à 2021. Les secteurs des transports et des lycées en constituent les $\frac{3}{4}$.
- En AE, le stock s'élève à 941,4 M€.

II COMMENTAIRES SUR LE CA 2021

1. Remarques sur les recettes et dépenses

Au niveau des recettes :

La structure des recettes de fonctionnement avait été amplement modifiée par la suppression en 2018 de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et en contrepartie l'attribution d'une fraction du produit de la TVA. Cela répondait à une demande forte des régions, et cette ressource s'est montrée en effet plus dynamique que la DGF. La mesure a été élargie en 2021 avec l'octroi d'une autre fraction de TVA, en remplacement du produit de la CVAE.

Les fractions de TVA représentent aujourd'hui près de la moitié des recettes de fonctionnement de la Région. Le CESER s'interroge sur la trajectoire d'évolution de cette ressource, dans les années à venir, qui est rendue incertaine en raison de multiples aléas économiques d'une part : fluctuations de la consommation, des activités industrielles et commerciales, crise sanitaire, crises climatiques, conflit en Ukraine, et d'autre part des décisions nationales en matière de d'orientation et de politique fiscale portant sur les taux de TVA.

Au niveau des dépenses :

L'année 2021 se caractérise par un recul significatif des crédits de paiement, par rapport à 2020.

Cela s'explique pour partie par la crise du Covid19, qui a entraîné un allongement des délais de réalisation d'opérations engagées : décalages dans les plannings, dans de nombreux secteurs d'activités, fermeture des administrations ayant eu pour conséquences le gel de la délivrance des permis de construire, retards pris dans les opérations de construction, difficultés croissantes d'approvisionnement, de recrutements, etc.

La comparaison avec le niveau des dépenses de 2020 est, de plus, biaisée, car le niveau des dépenses en 2020 avait été bien plus élevé que prévu, en raison notamment du plan de relance portant les mesures de soutien exceptionnelles liées à la crise sanitaire du Covid19.

2. Les indicateurs d'épargne et l'endettement

Les indicateurs

Si l'amélioration du niveau de l'épargne pour l'année 2021 est un élément positif pour la Région, le CESER constate qu'elle est, pour partie, imputable aux retards dans l'exécution des dépenses, d'une part, et d'un niveau de recettes supérieur à celui attendu, notamment sur les recettes de TVA.

L'endettement

La recette d'emprunt en 2021 s'élève à 195 M€. Compte tenu des remboursements d'emprunts opérés en 2021, l'endettement net supplémentaire de la Région au 31 décembre 2021 est de 69,6 M€.

L'encours de la dette est de 2 701,4 M€ contre 2 631,7 M€ au 31 décembre 2020.

La progression de l'épargne brute, associée à un volume d'emprunt en deçà des prévisions, a conduit cependant à l'amélioration de la capacité de désendettement de la collectivité régionale.

Cependant, le niveau d'endettement de la Région continue à progresser, toutefois de manière moins soutenue que les années précédentes.

Le CESER constate la progression significative du recours à l'emprunt à taux variable (14,7%/6% soit environ 200 M€ sur le stock de dette). Si les circonstances justifient cet arbitrage dans l'immédiat, le CESER espère que les dispositifs de gestion de la dette permettront d'absorber les évolutions sensibles de taux qui se profilent.

3. Les engagements pluriannuels

Le niveau des engagements à fin 2021 est très élevé. Les ressources de la collectivité n'ayant pas progressé au même rythme, on constate un début de dégradation du ratio de couverture en AP : il est de 4,48 années en 2021 contre 3,3 années en 2020. Le phénomène est plus contenu en AE (0,95 années contre 0,82 en 2020).

Le CESER souhaite disposer d'une présentation détaillée des crédits de paiement mandatés chaque année, afin de mieux visualiser, sur le réalisé de l'année, la part des dépenses liées aux engagements pris sur les années précédentes.

4. Commentaires des commissions sectorielles

Commission Aménagement du Territoire

La commission remarque que les budgets ont été affectés à plus de 95% sur l'ensemble des opérations relevant de ses thématiques, en AP et en AE. Des variations sur les différentes lignes budgétaires sont toutefois observées en fonction des événements survenus en cours d'année.

Les diminutions de crédits de certains programmes sont compensées par des augmentations sur d'autres lignes budgétaires ; les objectifs, notamment en matière de rénovation urbaine, d'amélioration de l'habitat et de transition énergétique sont maintenus en transférant les crédits sur des opérations du Fonds Régional d'Aménagement du Territoire (FRAT).

Les FRAT et les Contrats Régionaux d'Equilibre Territorial sont des mesures d'intervention indispensables à l'aménagement du territoire et des outils d'application du Schéma Régional de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET). La commission demande, à nouveau, une ventilation de la typologie des CRET de façon à pouvoir mesurer le niveau d'intervention de la Région sur les logements sociaux.

Le budget consacré aux risques naturels majeurs avait été particulièrement bien doté au BP2021 et a été abondé en cours d'année. Les conditions climatiques évoluent et notre région est particulièrement vulnérable à divers risques naturels qu'il est difficile d'anticiper et qui vont s'aggraver.

Cette ligne budgétaire comme celle relative aux opérations du Contrat de Projet Interreg et Plan Rhône devrait faire l'objet d'une attention particulière afin de protéger les personnes et les biens de ces territoires.

Commission Emploi, Développement Economique Régional

Concernant la direction Développement et Financement des entreprises, après l'effort observé en 2020, l'exercice 2021 confirme une réduction en fonctionnement (24,5 M€ en AE affectées contre 27,1 M€ en 2020), conformément aux orientations du BP 2021, et cependant moins forte que prévu ; le montant global reste au-dessus du niveau de 2019 (20,4 M€), avec une diminution principalement observée sur la ligne dédiée à la création et au développement des entreprises (- 1,8 M€).

En investissement (91,1 M€ en AP affectées contre 135,5 M€ en 2020), malgré la réduction constatée, le montant global demeure très au-dessus du niveau de 2019 (39,2 M€). Cependant, ce montant masque de fortes disparités en fonction des lignes budgétaires. Déjà annoncées dans le BP 2021, les diminutions opérées dans les domaines de l'ingénierie financière (- 55 M€) et du soutien aux filières stratégiques (- 22 M€) cohabitent avec des hausses d'ampleur notable par rapport à la dotation primitive en matière de financement de l'innovation (+ 28 M€), d'artisanat et de commerce (+ 4,4 M€) ou d'industrie du futur (+ 2 M€).

La commission note positivement des taux d'affectation satisfaisants en fonctionnement comme en investissement.

Commission Enseignement Supérieur, Recherche et Innovation

La commission pointe la difficulté qu'elle rencontre sur les documents transmis entre les chiffres annoncés en introduction et ceux déclinés dans les tableaux des AE et AP par programme.

Elle constate le bon suivi des engagements budgétaires dans un contexte d'élections régionales en 2021 et de crise sanitaire. Dans l'ensemble ces engagements ont été respectés, avec des taux d'affectation très satisfaisants, avec des AE budgétées de 11,5 M€ et votées de 11,2 M€, soit un taux d'affectation de 97,5%, et des AP budgétées de 27,5 M€, et votées de 24,9 M€ soit un taux d'affectation de 90.8%.

Certaines actions telles que l'emploi des jeunes doctorants, l'aménagement numérique ou le rayonnement des établissements supérieurs témoignent d'un engagement soutenu en faveur d'une politique de la recherche et du transfert de technologies au service d'une économie forte autour des startups et des PME et de l'attractivité de son territoire favorable notamment à l'insertion des jeunes doctorants.

En conclusion, la Commission constate que le réalisé 2021 est conforme aux prévisions du BP 2021. Elle prend acte du haut niveau d'engagement qui confirme l'effort régional dans le domaine de l'enseignement supérieur et de l'innovation. Elle regrette cependant que la réussite des étudiants n'affiche pas un taux d'affectation suffisant compte tenu de l'enjeu autour de l'insertion des jeunes sur le marché de l'emploi.

Commission Culture, Patrimoine culturel

La commission relève avec satisfaction les taux de consommation des crédits, et note que les subventions et soutiens régionaux prévus ont bien été alloués, permettant ainsi la mise en place ou la poursuite des activités de nombreuses structures et professionnels de la culture.

Commission Tourisme

Après un exercice 2020 exceptionnel, l'exercice 2021 en matière de tourisme affiche un reflux en matière de fonctionnement (8,8 M€ en AE affectées contre 13,8 M€ en 2020), avec un ordre de grandeur comparable à celui de l'exercice 2019 (8 M€) et des diminutions observées par exemple en matière de promotion touristique (-1,4 M€), conformément aux prévisions du BP 2021.

En revanche, l'exercice 2021 se signale par une consolidation globale en matière d'investissement (5,1 M€ en AP affectées contre 4,7 M€ en 2020) grâce à une hausse des dépenses en matière de performance des entreprises touristiques (+0,8 M€).

La commission note positivement les excellents taux d'engagement observés pour les principales lignes budgétaires, notamment celles de la promotion touristique (99%) et de la performance des entreprises (96%), en dépit d'interrogations sur les taux d'affectation de quelques montants votés de faible ampleur. Elle relève enfin pour mémoire que l'action menée par la Région dans le domaine touristique va au-delà des lignes relevant de son champ d'analyse.

Commission Transports Publics Régionaux et Ecomobilité

Le budget alloué aux transports pour l'année 2021 a été globalement respecté. Les investissements initiaux ont été couverts à hauteur de 99,8 % par des autorisations de programme. La part de fonctionnement a été abondée au-delà du budget primitif, à hauteur de 102,95 % en autorisation d'engagement.

Il a toutefois été nécessaire de modifier les montants et la répartition des budgets entre les différentes lignes budgétaires de ce secteur afin de répondre à l'évolution des opérations stratégiques régionales et aux très importants dégâts occasionnés par la tempête ALEX, fin 2020, sur le département des Alpes Maritimes.

Parmi les faits marquants de 2021, la commission prend acte de la signature du protocole financier de la Ligne Nouvelle Provence Côte d'azur et du lancement de l'enquête publique, de l'accord avec l'Etat sur les lignes ferroviaires de desserte fine du territoire pour le maintien de ces lignes, de l'ouverture à la concurrence de deux lignes ferroviaires et des engagements de la Région pour l'achat des ateliers de maintenance et de 16 nouvelles rames, pour un montant de 399 M€.

La commission sera attentive à l'évolution de la gamme tarifaire dans les transports et de la décarbonation des trains et des cars, déjà engagée sur les LER, notamment dans le cadre de nouvelles délégations de service public.

Commission Agriculture, Forêt, Mer, Pêche et Littoral

La commission constate que, si le montant global des crédits alloués à ces secteurs correspond, voire dépasse, ceux initialement prévus au BP 2021, la répartition au sein des différentes lignes budgétaires prend en compte les événements climatiques, gel exceptionnel d'avril 2021, et sociaux, crise sanitaire liée au COVID 19.

Des crédits supplémentaires ciblés ont été mis en place au niveau européen, FEADER « Relance » et national, « Plan de relance » pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire. Ces crédits supplémentaires, ciblés, ont permis de répartir les crédits régionaux entre les différentes lignes budgétaires afin d'optimiser les fonds disponibles au profit des filières agricoles et forestières. Les crédits « Relance » n'apparaissant pas dans les affectations par programmes, la perception de l'intervention sur ces filières est quelque peu faussée et ne reflète pas la réalité.

Parallèlement, la Région a souhaité intervenir auprès des entreprises touchées par les effets de l'épisode de gel exceptionnel, notamment sur la production fruitière, mais se heurte au cadre réglementaire d'intervention dans le secteur privé, régit par l'Etat. La commission aimerait que, dans le cas d'événements climatiques désastreux pour la filière agricole, forestière ou marine, l'Etat mette en place un dispositif réglementaire qui permette aux collectivités d'intervenir dans l'urgence.

Commission Développement Durable, Environnement, Energie et Climat

La commission reste vigilante sur l'exécution des grandes décisions liées à la politique menée pour la lutte contre le changement climatique en 2021. L'actualité nous rappelle encore la réalité du réchauffement climatique avec la sécheresse exceptionnelle qui frappe nos territoires et dégrade notre vie quotidienne.

Le volume financier non consommé dans certaines lignes s'explique par la volonté de qualité dans le choix des projets financés par la région à l'occasion des appels à projet. La commission s'interroge sur la capacité des associations et des entreprises avec peu de moyens et qui ne sont pas forcément en mesure de répondre à ces appels à projet dans les délais impartis.

Lorsque les lignes budgétaires ne sont pas totalement consommées, ne serait-il pas envisageable d'en informer les acteurs de la filière afin de générer de nouvelles candidatures ?

La commission regrette la carence d'éléments sur la partie Energie, et l'absence d'une stratégie régionale de la biodiversité permettant de voir clairement les actions de la région en lien avec cette cause d'importance et en assurer le suivi.

La commission propose l'idée qu'un focus soit établi pour l'année 2023 permettant de faire le bilan des actions et de souligner les aspects positifs de ces actions engagées en matière de gestion des déchets et de l'économie circulaire.

Enfin, afin d'être plus efficient dans les actions, la commission souhaiterait disposer d'indicateurs d'évaluation et de suivi, permettant à la société civile organisée de contribuer positivement aux différentes actions du plan climat.

La commission remercie l'élue et les services de la Région pour la qualité de leurs présentations.

Commission Lycées, Patrimoine et Investissements Régionaux

Le CA 2021 pour les lycées présente des affectations d'AP pour un montant de 164 M€, et des affectations en AE pour 100,6 M€. La Direction des Lycées a connu en 2021 de grands changements avec la reprise des activités de l'AREA par le Conseil Régional, et sa réorganisation en deux pôles, l'un dédié à la maîtrise d'ouvrage et l'autre au fonctionnement des établissements et aux actions éducatives.

On note également en 2021 l'intensification des opérations d'installations photovoltaïques sur les toitures, avec 64 sites concernés, et le démarrage des travaux de la cité scolaire internationale à Marseille.

Commission Formation Professionnelle et Apprentissage

Concernant la direction Emploi, Formation et Information Métiers, est observée une hausse en fonctionnement (271 M€ en AE affectées contre 261 M€ en 2020), principalement due à l'apport du partenariat renforcé avec Pôle Emploi (18,4 M€) et à une augmentation notable en matière de formations paramédicales et de sages-femmes (+7 M€), conformément au BP 2021, en dépit de baisses également annoncées sur d'autres lignes, notamment concernant le programme régional de formation et de qualification (-8,1 M€) ou les aides individuelles régionales dans le secteur sanitaire et social (-6,5 M€). Les crédits consacrés à l'orientation sont stables (-0,4 M€).

Si les taux d'affectation sont globalement satisfaisants en fonctionnement (97,19% en moyenne), leur insuffisance en investissement est à l'origine de la diminution notable observée par rapport à l'exercice 2020 (5,5 M€ en AP affectées contre 8,3 M€ en 2020), par exemple en matière d'innovations pédagogiques (22%). La commission s'interroge à ce sujet et appelle de ses vœux une évaluation de la politique de formation afin de mesurer son impact sur les publics concernés.

Commission Solidarité, Prévention et Sécurité, Santé et Services Publics

La commission constate que les engagements budgétaires ont été respectés dans l'ensemble confirmant ainsi l'effort régional dans les domaines de la santé et de la

solidarité : le secteur santé a bénéficié d'un niveau d'affectation important en section fonctionnement.

En revanche, elle s'interroge sur les taux d'engagements d'AP moyens voire faibles au titre des programmes Politique régionale santé en matière d'environnement (LS 102) : 6,8%, Télémedecine et santé (LS 115) : 60 % et Plan cancer (LS 117) : 51%.

S'agissant du secteur solidarité : les effets de la crise sanitaire se font toujours sentir en Région, et la population est toujours confrontée à des besoins liés à l'urgence sociale. La commission reconnaît qu'en section fonctionnement, la Région poursuit ses efforts sur le programme solidarité (L142) avec un taux d'affectation de près de 95%, tout en augmentant les programmes liés à la prévention de la délinquance (L 143) et à l'engagement des jeunes.

Toutefois, elle s'interroge sur les taux faibles d'exécution en section investissement des programmes Solidarité (L 142) : 13,6% et Prévention de la délinquance (L 143) : 24%.

En conclusion, la Commission constate que le réalisé 2021 est conforme aux prévisions du BP 2021.

Commission Sport, Jeunesse et Vie associative

La commission relève globalement une bonne affectation des budgets.

En section d'investissement, la commission s'interroge sur le programme N120 attractivité territoire-événements sportifs : le compte administratif indique une somme de 6M€ affectée en investissement, sans pour autant la retrouver au Budget primitif 2021. L'absence de l' élu en charge de ces lignes budgétaires n'a pas permis d'éclairer la commission sur cette question. Cela a aussi rendu difficile d'identifier les détails des affectations et leur efficacité. Par exemple pour les Jeux Olympiques et Paralympiques, une analyse précise des enveloppes doit permettre d'identifier la concrétisation des projets sur le terrain. La gestion des projets en cours se doit de respecter une gestion fine des programmes. Il convient de réellement rendre synchrones les budgets, outils et supports, tant au niveau des infrastructures que des acteurs associatifs.

Au regard des chiffres présentés, la commission s'étonne des amplitudes et différences de dotations entre les différents acteurs de la cohésion sociale : vie associative, solidarité, sport, qui sont présentés comme les catalyseurs du pilier sociétal. Cela conduit à des interrogations sur les orientations stratégiques de la Région dans ces domaines.

La mobilisation indispensable des habitants de la région commence par la visibilité des actions déjà engagées

III AVIS DU CESER

Le CESER incite la Région à une grande vigilance sur les aspects sociaux et environnementaux de ses interventions, puisque notre région présente des taux de pauvreté et de chômage très supérieurs à la moyenne nationale, ainsi que de grandes disparités de revenus et de patrimoine. Le CESER souhaite que la dimension sociale, en réponse aux besoins des habitants et des territoires, soit plus clairement affichée dans les documents qui lui sont soumis

Le CESER a relevé un effort dans la présentation des données, malgré l'absence de réponse à certaines questions posées aux élus et services de la Région par les commissions sectorielles.

La complexité des informations financières et les nombreuses données contenues dans les documents mériteraient une structuration plus synthétique, pour une meilleure compréhension, et une comparaison facilitée, d'une part avec les données de prévisions (Budget Primitif, Budget Supplémentaire et des décisions modificatives), et d'autre part avec les résultats de l'année N-1. Cela permettrait également une meilleure mise en valeur des priorités, et valoriserait l'action de la Région.

Le CESER remarque que ce compte administratif 2021 traduit la bonne réalisation des ambitions affichées lors du BP, notamment avec des taux d'affectation en AP et AE très satisfaisants.

Le CESER constate une baisse en 2021 des dépenses d'investissement, malgré la volonté affichée de l'exécutif régional d'intensifier ses efforts en la matière. Les hauts niveaux d'affectations d'AP en 2021 et 2020 auraient pourtant dû se traduire par un niveau de dépenses mandatées plus élevé. Le CESER relève également un étalement sur la durée des mandatements des opérations programmées.

Le CESER observe un niveau d'épargne 2021 en amélioration par rapport à 2020. Cela devrait permettre d'accompagner, sur les prochaines années, l'augmentation des investissements sur le territoire.

Explications de vote

Intervention de Stephan FIGUIERE au nom du 1er collègue

A la lecture des avis du CESER en réponse à la saisine de la Région du 9 juin 2022, le **1^{er} Collège souhaite apporter les commentaires ci-après** :

Les données du CA confirment peu ou prou les prévisions du BP

Le 1^{er} Collège constate que les résultats du Compte Administratif (CA) 2021 de la Région correspond à la promesse du Budget Primitif (BP) 2021 initial, avec notamment :

- recettes réelles de de fonctionnement : BP 1 949 M€ - CA 2 061 M€
- dépenses réelles de fonctionnement : BP 1 590 M€ - CA 1 589 M€
- épargne brute : BP 358 M€ - CA 461 M€
- recettes réelles d'investissement : BP 171 M€ - CA 188 M€
- dépenses réelles d'investissement : BP 600 M€ - CA 760 M€
- remboursement de la dette conforme à 125 M€
- emprunt conforme à 195 M€

Les résultats constatés sont de nature exceptionnelle

Le 1^{er} Collège note que :

- Les recettes réelles de fonctionnement, hors FEADER, sont en hausse de 4,6% par rapport à 2020, dont la moitié de cette hausse provient de la TVA. Cette recette dynamique atteint 987,7 M€ et représente 47% des recettes de fonctionnement.
- Les dépenses de fonctionnement en baisse de 3,8% par rapport à 2020, avec notamment le recul des dépenses de gestion, des charges financières et des charges spécifiques.

Il en résulte une épargne brute 2021 de 460,9 M€ en hausse de 23,2% par rapport à 2020.

Cette performance est le fruit exceptionnel d'un niveau de recette soutenu par la reprise de l'activité économique en sortie de la crise sanitaire et des dépenses en baisse du fait du retard pris dans les réalisations lancées en 2020. Toutefois, le 1^{er} Collège souligne les efforts de gestion de fonctionnement perceptibles, même si cela reste insuffisant notamment au niveau de la masse salariale au-delà du non-réalisé.

Alerte sur les dépenses 2023 et 2024 du fait du fort stock d'AP engagé en 2021

Le montant des Autorisations de Programmes (AP) affectées en 2021 a atteint 1 175,9 M€, après apurement par désaffectations des programmes de 546,3 M€. Ce montant des AP affectées en 2021 est à rapprocher du montant pour de 2020 de 829,1 M€. Cette augmentation de 347 M€ a concerné principalement les transports et les grands équipements. Pour sa part, le taux d'affectation pour 2021 s'établit à 94,5 %.

Le stock des AP affectées restant à mandater (RAM) s'élève à 2 581,4 M€ fin 2021, à comparer à 1 981,8 M€ fin 2020, soit une hausse de 599,6 M€ (+30,3%).

Le 1^{er} Collège apprécie l'effort d'investissement de la Région même si les prochaines années sont incertaines (i) pour la croissance des recettes de TVA et (ii) du fait du niveau prévisible des dépenses pour 2023 et 2024 nécessaires à la tenue des engagements. Cela risque de fragiliser les équilibres budgétaires de la Région.

La capacité de désendettement de la collectivité s'est nettement améliorée

Au 31 décembre 2021, l'encours de la dette atteint 2 701,4 M€ hors crédit-bail (2 875,2 M€ en intégrant les crédits-bails), contre 2 631,7 M€ au 31 décembre 2020, soit une hausse de 69,6 M€ (+2,6).

Le recours au financement extérieur en 2021, d'un montant de 195,0 M€, s'est réalisé par emprunts obligataires et emprunts bancaires. Par ailleurs, le remboursement du capital des emprunts et dettes assimilées s'est élevé à 125,5M€.

Du fait de la progression de l'épargne brute et de la hausse limitée de l'endettement en 2021, la capacité de désendettement de la collectivité, hors crédits-bails, s'améliore nettement, passant de 7,0 années à 5,9 années.

En 2021, ce taux d'endettement, hors crédits-bails, se stabilise pour s'établir à 132,1 %, contre 129,9 % en 2020.

Enfin, en 2021 (i) l'encours de la dette est composé de 77,6 % d'emprunts à taux fixes, de 14,7 % d'emprunts à taux variables et de 7,7 % d'emprunts à taux zéro, (ii) le taux d'intérêt moyen de la dette s'établit à 1,76 %, contre 1,89 % en 2020, et (iii) la durée de vie moyenne des emprunts est en légère baisse, à 10 ans.

Le 1^{er} collège note pour 2021 un encours de dette / population de 526,46 € en baisse par rapport à 2020 et 2019 dont le ratio s'établissait respectivement à 535,58 € et 552,36 €.

Le 1^{er} Collège apprécie les améliorations dans le contenu du document de synthèse qui présente les résultats du Compte Administratif 2021, toutefois, il est à regretter que l'analyse du Compte administratif de l'exercice ne puisse se faire de manière synthétique au regard des engagements prévisionnels objets du budget primitif, budget supplémentaire et les demandes modificatives du même exercice.

De plus, le 1^{er} Collège partage d'inquiétude de la Région sur l'avenir de la recette de cartes grises. Recette liée, sur incitation de l'Etat, aux avantages fiscaux, sous forme d'exonérations ou de bonus écologiques, applicables aux véhicules à motorisation éco-responsable (voitures fonctionnant à l'éthanol E85, au GPL ; les voitures hybrides simples ou rechargeables ; les voitures à l'énergie électrique ou à l'hydrogène).

Le 1^{er} Collège votera les Avis présentés par le CESER sur le Compte Administratif 2021 du Budget Principal et sur le Compte de Gestion 2021.

Intervention de Myriam Mercier Mestre au nom du groupe CGT FSU Solidaires, (Collège 2)

Nous tenons tout d'abord à dénoncer l'absence d'élus régionaux dans un grand nombre de réunions de commissions et la non-réponse des services aux questions envoyées par les commissions concernées. Cela n'a pas permis à ces dernières de mener un examen aussi approfondi que voulu du Compte Administratif, faute d'éclairage permettant de comprendre certains écarts entre le Budget Primitif et le C.A.

Les engagements pris en plénière par le Président Muselier doivent être tenus et les commissions du CESER doivent être en capacité d'obtenir des services et des élus, les éléments nécessaires à leur travail.

Le Compte Administratif affiche des dépenses réelles de fonctionnement en baisse de 5,6% (-93,9 millions d'euros) alors que les recettes sont en progression de 1,7%. Il en va de même en matière d'investissements. Alors que les recettes progressent de 54 millions, les dépenses reculent de 2,8%.

L'épisode lié à la crise sanitaire étant, espérons-le, derrière nous, l'exécutif renoue ainsi avec ses anciennes pratiques : privilégier l'épargne au détriment de la réponse aux besoins des populations et des territoires régionaux. L'épargne brute progresse de plus de 23%.

Dans le même temps, les engagements pluriannuels pour le matériel et les infrastructures dans le transport ferroviaire liées à l'attribution à Transdev de la ligne TER entre Nice et Marseille atteignent 372,8 millions d'euros. Ce choix purement idéologique de l'exécutif régional qui consiste à favoriser la libéralisation du ferroviaire n'est donc pas neutre financièrement. Ce subventionnement de l'ouverture à la concurrence se traduira par une forte augmentation des coûts pour le contribuable qui in fine, la financera. Il reste à prouver qu'elle pourrait être compensée par de nouvelles recettes liées à une augmentation de la fréquentation comme le prédit la Région. Cela est rendu encore plus aléatoire par les annonces de changement de la politique tarifaire et de suppression des réductions de la carte Zou qui rendront plus coûteux les transports collectifs régionaux au plus grand nombre et donc moins accessibles...

Au niveau des lycées, une des compétences de la Région, le décryptage et le suivi sont rendus difficiles avec la nouvelle organisation de la direction des lycées et la disparition de certaines lignes de crédits, comme par exemple celle des équipements sportifs. Le transfert à la direction de la culture des Initiatives Éducatives Scolaires ne permet plus vraiment de connaître et de suivre réellement l'investissement de la Région dans les projets éducatifs des lycées. Nous le regrettons.

Les choix traduits par le Compte Administratif sont contestables et même condamnables dans une période où la Région devrait s'engager plus fortement sur la réponse aux problématiques sociales, auxquelles la grande majorité de la population est confrontée comme le souligne fort justement l'avis dans sa conclusion. Les annonces faites dans le rapport d'orientation budgétaire sont largement contredites par la vérité des chiffres qui traduit un manque d'engagement dans la réponse aux problèmes du quotidien des habitants en matière de lutte contre la pauvreté, le chômage ou les inégalités.

Les groupes CGT, FSU et Solidaires voteront l'avis.

Intervention de Didier SERNA au nom du groupe CFDT (Collège 2)

Le groupe CFDT s'exprime sur l'ensemble des documents soumis à la commission finances.

Les crises se succèdent avec leurs lots d'incertitude sur les finances de la Région.

Après une crise sanitaire qui n'est pas encore finie, notre pays doit faire face à une crise internationale qui va peser sur la reprise économique.

Ainsi, entre la montée des prix de l'Energie et l'inflation touchant le pouvoir d'achat de nos concitoyens, les recettes de la Région vont être impactées.

En effet la Région par une part de la TVA reversée est dépendante de l'activité économique.

Et comme nous l'avons déjà exprimé lors de l'avis sur le budget 2022 en février, les rentrées financières liées aux cartes grises sont proportionnelles elles aussi du marché de l'automobile, mais aussi de futures exonérations des véhicules propres.

Ces rentrées financières liées à des impôts indirects montrent la dépendance de la Région et son impuissance à prévoir des rentrées pérennes.

Les dépenses, même si pour une partie sont en décalage du fait de la reprise d'activité post covid, montrent comme le stipule l'avis un effort de maîtrise.

Même si l'inflation et la nécessité d'augmenter le point d'indice pour le traitement des agents est une réelle nécessité, des surcouts seront à prévoir lors de futures décisions modificatives

Enfin, nous reconnaissons la qualité des documents qui s'améliore, mais comme les années précédentes nous soulignons le manque de temps pour les étudier. Et des non-réponses de l'administration sur certaines commissions sectorielles.

Le CESER a engagé avec la Région la volonté d'évaluation des politiques publiques. Ces errements récurrents devrait vite faire l'objet de correction.

Au moment où nous allons vivre dans l'incertitude économique, politique dans un contexte national et international, un peu de prospective ne nuira à personne.

Le groupe CFDT se retrouve dans les différents avis soumis à la commission finances et votera les avis.

Intervention de Ivan COSTE-MANIERE au nom des 3^{ème} et 4^{ème} collèges

En préambule, les collèges 3 et 4 tiennent à faire l'éloge du stoïcisme de notre ami Bernard SILVESTRO et de la commission Finances et Fonctionnement qui nous auront, comme quasiment chaque année, défriché ces importants dossiers épineux.

L'examen de ces documents volumineux et particulièrement complexes se présente à nouveau cette année comme un exercice contraint dans des délais certes légaux mais perçus comme trop courts par l'ensemble des conseillers, pour enfin avoir définitivement la certitude d'analyses pertinentes et précises. Nombre d'observations de nos collègues ou d'observations des différentes commissions sectorielles ont pu être reprises, voire retenues sous une forme plus ou moins « édulcorée » ;

Cette démarche constructive et positive appréciée aura ainsi conduit les collèges 3 & 4 à voter les différents avis concernés, le chemin étant tracé par notre méritante commission des Finances.

Le même type de constat nous conduira selon toute vraisemblance à opter pour une posture similaire sur certains votes aux essences ou orientations identiques tout en faisant nôtre la citation de Paul Valery selon laquelle « il faut se réveiller d'une pensée qui dure trop longtemps ».

Les collèges 3 et 4 voteront l'avis



27, Place Jules Guesde - CS 80255 - 13235 Marseille Cedex 02
Téléphone : 04 91 57 53 00
Site web: www.ceser.maregionsud.fr
Contact : ceser@maregionsud.fr
Contact Communication: com.ceser@maregionsud.fr